

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION EN CHAMBRE D'HÔTES

Article 1 : Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des visiteurs avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour.

Article 2 : Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le Propriétaire aura reçu du client un acompte non remboursable de 50% du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre. Le paiement de cet acompte par lien de paiement équivaut à l'acceptation des conditions générales.

Article 3 : Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le Propriétaire. Le règlement peut se faire en espèces ou par virement.

Article 4 : Annulation par le client :

En raison de la petite taille de notre maison d'hôtes, toute annulation nous affecte de manière significative.

a) Si l'annulation intervient entre 30 et 10 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au Propriétaire.

b) Si l'annulation intervient moins de 10 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir **moins les nuits ayant pu être relouées**.

c) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, et n'ayant pas prévenu de son retard, le propriétaire peut disposer de sa chambre d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir.

d) En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévu, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

e) En cas d'une annulation après l'arrivée, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation

Article 5 : Annulation par le propriétaire : Lorsque, avant le début du séjour, le Propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 : Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site entre 17h00 et 19h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 : Départs : Les départs s'effectuent au plus tard à 12h00

Article 8 : Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. En cas d'endommagement le client s'engage à rembourser les frais occasionnés. Les parents doivent obligatoirement veiller à leurs enfants et de ne pas laisser les enfants aller seuls dans la piscine. Les chambres sont non-fumeurs.

Article 9 : Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires, sans pour cela annuler la réservation.

Article 10 : Animaux : Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de réservation à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.